

Fiche d'examen au cas par cas

1. Intitulé du projet

Procédure concernée : Modification simplifiée du P.L.U.

Territoire concerné : commune de SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX (07).

2. Identification de la personne publique responsable

Commune de SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX – Christian FERROUSSIER, Maire

Courriel : mairie.st.fortunat@gmail.com

3. Caractéristiques principales de la procédure

3.1. Caractéristiques générales du territoire

Commune concernée : SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX (07)

Nombre d'habitants : 762 *habitants en 2015*

Superficie du territoire : 2 210 *ha*

3.2. Objectifs de cette procédure : Modifier le PLU approuvé le 14 mars 2014

Voir l'arrêté du maire prescrivant la modification simplifiée du P.L.U. jointe en annexe.

3.3. Grandes orientations d'aménagement :

Le PADD du PLU approuvé en mars 2014 n'est pas modifié.

3.4. Grandes évolutions réglementaires envisagées pour cette procédure :

Voir le projet de dossier de modification simplifiée du PLU joint en annexe.

La seule évolution réglementaire envisagée portent sur :

- L'augmentation de la hauteur maximale pour les constructions à usage d'équipement d'intérêt collectif ou de service public en zone UB.
- Aucune autre modification n'est apportée au PLU.

3.5. Autres types de consultations réglementaires auxquelles sera soumis le projet : NON

3.6. Contexte de la planification : le projet est-il concerné par...

- ✓ les dispositions de la loi Montagne : OUI
- ✓ les dispositions de la loi Littoral : NON
- ✓ une DTA ou DTADD : NON
- ✓ un SCoT, un schéma de secteur : NON.
- ✓ un (ou plusieurs) SDAGE ou SAGE : SDAGE du Bassin Rhône Méditerranée.

3.7. Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale :

Le PLU actuellement en vigueur n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1. Gestion économe de l'espace et maîtrise de l'étalement urbain

Les Objectifs du PLU approuvé en 2014 en matière de maîtrise de la consommation d'espace ne sont pas modifiés :

Aucune ouverture à l'urbanisation n'est prévu dans le cadre de cette modification ;

Evolution par rapport aux tendances passées :

Aucune.

Le PLU approuvé en 2014 n'est pas modifié sur les questions de densités et de formes bâties, ni en matière de gestion économe de l'espace, ou de diversification de l'offre de logements.

Sur quels objectifs de développement du territoire s'appuient ces objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espace :

Voir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU actuel qui n'est pas modifié.

Possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant :

Le présent projet de modification simplifiée du PLU permettra une amélioration de la densification du tissu urbain existant par la mesure suivante :

- Augmentation de la hauteur maximum pour les constructions à usage d'équipement d'intérêt collectif ou de service public en zone UB

4.2. Milieux naturels et biodiversité

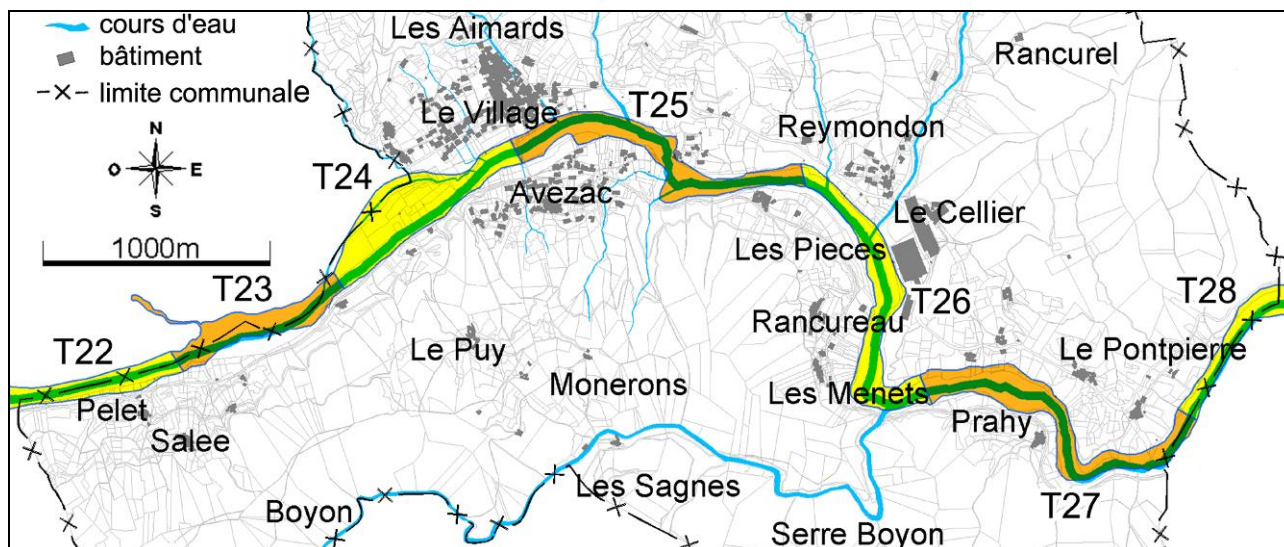
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :

- ✓ Zone Natura 2000 : La commune de Saint-Fortunat est concernée par le site Natura 2000 FR8201658 « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents ».
- ✓ Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) : NON. Pas de ZICO sur la commune.
- ✓ Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional : NON
 - ✓ Intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) : OUI. ZNIEFF type I n°820030989 « Vallée Du Boyon » et ZNIEFF type II n°820031039 « Bassin de l'Eyrieux »
- ✓ Arrêté préfectoral de protection de biotope : NON
- ✓ Continuité écologique connue (réseau écologique Rhône-Alpes...) : NON.
- ✓ Zones humides recensées : OUI – voir cartographie ci-dessous :

Sur le territoire communal, le linéaire de la rivière de l'Eyrieux est constitué de plusieurs zones humides identifiées dans l'inventaire départemental :

- ✓ ZH n° 07 CREnc10275 « Eyrieux T22 »
- ✓ ZH n° 07 CREnc10276 « Eyrieux T23 »
- ✓ ZH n° 07 CREnc10277 « Eyrieux T24 »
- ✓ ZH n° 07 CREnc10278 « Eyrieux T25 »
- ✓ ZH n° 07 CREnc10279 « Eyrieux T26 »
- ✓ ZH n° 07 CREnc10280 « Eyrieux T27 »
- ✓ ZH n° 07 CREnc10281 « Eyrieux T28 »

Carte des tronçons T22 à T28 des zones humides de la vallée de l'Eyrieux



4.3. Paysages, patrimoine naturel et bâti

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :

- ✓ Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et leurs périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sites archéologique) : OUI : Un édifice de la commune est classé à l'inventaire des monuments historiques : Passerelle de Pourchaire inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis l'arrêté du 7 mai 1982.
- ✓ Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) : NON
- ✓ Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) : NON
- ✓ Directive de protection et de mise en valeur des paysages : NON
- ✓ Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur (ScoT, DTA...) : NON

4.4. Ressource en eau

Captages :

- ✓ Le projet est-il concerné par un périmètre de protection de captage : NON il n'existe pas de captage d'eau potable sur la commune de SAINT-FORTUNAT. La modification du PLU n'a aucun effet sur la ressource en eau.
- ✓ Des 500 captages prioritaires Grenelle 2 : NON pas sur la commune
- ✓ De captages repérés par un SDAGE : NON

Usages :

Capacité de la ressource en eau :

Depuis 2000, la commune est alimentée en eau potable depuis un captage situé à la confluence Eyrieux/Rhône, elle adhère au Syndicat de production Rhône Eyrieux.

- ✓ Risques de conflits entre ces différents usages : NON

Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) : NON

- ✓ Capacité du système d'assainissement et impact sur les rejets dans les milieux ?

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif en partie séparatif qui dessert l'ensemble du village. Les eaux usées de la commune de SAINT-FORTUNAT sont traitées à la station d'épuration communale située à l'est du territoire communal.

4.5. Sols et sous-sol, déchets

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :

- ✓ Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : **NON**
- ✓ Anciens sites industriels et activités de services (base de données BASIAS) : **NON**
- ✓ Création ou extension de carrières : **NON**.
- ✓ Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire : **NON**

4.6. Risques et nuisances

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :

- ✓ Risques ou aléas naturels : **OUI**

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été élaboré par le bureau d'études SOGREAH en 2003 et approuvé par arrêté préfectoral le 17 mars 2004.

- ✓ Plans de prévention des risques (naturels, technologiques, miniers) approuvés ou en cours d'élaboration : **OUI** PPRI de l'Eyrieux approuvé le 17 mars 2004.
- ✓ Nuisances connues (sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives) ou projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances : **NON**
- ✓ Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures : **NON**

4.7. Air, énergie, climat

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :

- ✓ Plan de protection de l'atmosphère (PPA) : **NON**
- ✓ Enjeux relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) : **NON**
- ✓ Projet éolien ou de parc photovoltaïque : **NON**

5. Annexes

1. Arrêté du Maire prescrivant la modification simplifiée du PLU.
2. Projet de dossier de modification simplifiée du PLU.